

LES TÂCHES DU JUGE-ARBITRE

1. Avant la réunion

- Le Juge-Arbitre doit arriver suffisamment à l'avance pour revoir les installations et le matériel. Si des modifications sont nécessaires, il les signale au Directeur Technique de la réunion qui est tenu à s'en occuper.
- Revoir la composition des jurys. (Il ne faut pas qu'un jury soit composé uniquement de membres ressortissant d'un même club).
- Contrôle des engins.

2. Durant le déroulement de la compétition

- Veiller à ce que les règles soient observées (réglementation internationale et Code d'Athlétisme luxembourgeois).
- Observer le déroulement de la réunion et intervenir en cas de nécessité pour rétablir la situation en collaboration avec le Directeur de la Réunion et le Directeur Technique.
- Décider sur toute question qui survient pendant la réunion et pour laquelle les règles précitées ne contiennent pas de disposition.
- Pour arriver à une décision équitable, le Juge-Arbitre devra prendre en considération toute preuve disponible qu'il estimera nécessaire y compris une photographie ou un film provenant d'un appareil vidéo officiel, ou toute autre preuve vidéo disponible.
- Prendre une décision sur toute réclamation ou remarque relative à la bonne conduite de la compétition. Il aura le pouvoir d'avertir ou d'exclure de la compétition tout athlète ayant une attitude incorrecte. Les avertissements et les exclusions seront mentionnés sur la feuille de résultats.
- Superviser la mesure des performances pouvant constituer un record.
- Si, de l'avis du Juge-Arbitre, des circonstances se produisent au cours d'une réunion qui exigent, en toute justice, qu'une épreuve soit disputée à nouveau, il aura toute autorité pour déclarer que l'épreuve est nulle et qu'elle sera redispulée soit le même jour soit à une date ultérieure ainsi qu'il décidera.
- Le Juge-Arbitre a le droit de modifier la composition des séries si l'intérêt sportif l'exigerait.
- Il ne devra pas agir en qualité de juge ou commissaire.

3. Après la réunion

- Rédaction des procès-verbaux en cas d'établissement de records nationaux ou de meilleures performances nationales.
- Vérification de tous les résultats.
- Rédaction d'un bref rapport technique.
- Remise des feuilles indiquant les résultats, les résultats finaux, la composition des jurys, et le rapport technique au secrétariat fédéral dans un délai convenable.



FLA-Partners



Print & Media-Partners



FLA Event Partners

